

# ASSOCIATION CANTINE ET GARDERIE

De MENTHONNEX EN BORNES

[cantine-garderie@menthonnex-en-bornes.fr](mailto:cantine-garderie@menthonnex-en-bornes.fr)

tel : 07 86 34 60 18 tel fix : 04 50 51 61 68



## Rentrée septembre 2024.

Les enfants scolarisés à l'École de **Menthonnex en Bornes** peuvent être accueillis en période périscolaire à la Garderie et à la Cantine, dans les locaux tout proches de l'école. Ces structures sont gérées par l'Association Cantine et Garderie, subventionnée et administrée par la Municipalité.

Pour bénéficier de ces services, vous devez vous inscrire sur un imprimé téléchargeable sur le site de la Mairie ou qui peut être retiré en Mairie. La fiche remplie doit être déposée en Mairie ou dans sa boîte aux lettres (face à l'église) **avant le 25 Aout 2024**.

**Une adhésion** par famille et par année scolaire, **de 15 euros**, commune aux 2 services Cantine et/ou Garderie est requise. Le montant de cette adhésion sera facturé fin septembre en même temps que les premiers repas.

**LA CANTINE** propose des repas équilibrés, préparés par la société **LEZTROY (jusqu'ici 1001 Repas)** livrés en liaison froide et réchauffés par les soins de l'équipe de restauration. Ils sont servis en 2 services, dans une salle dédiée. Le repas est facturé **6 euros**. **Ce prix peut être réduit en fonction de votre Quotient Familial** (à fournir pour en bénéficier).

Des repas adultes peuvent être commandés et retirés à la cantine au prix de 6.50 euros.

Le personnel de la Cantine va chercher les enfants inscrits dans les classes, les surveille sur le temps de jeu et les encadre au repas, les sert et les reconduit à l'école à 13h20.

Les inscriptions et désinscriptions à la Cantine se font le plus à l'avance possible sur le logiciel 3DOUEST, et au plus tard la veille du jour de livraison avant 10h ; de façon régulière ou ponctuelle, **NE PAS OUBLIER DE VALIDER !** Les codes d'accès vous seront communiqués peu avant la rentrée, lorsque votre dossier d'inscription nous sera parvenu complet.

Les menus sont affichés aux abords de l'école et à la garderie dès le vendredi pour la semaine à venir.

**LA GARDERIE** accueille les enfants \* dès 7h30 jusque 8h30, le personnel accompagne les bambins jusqu'à l'école et les confie aux enseignants.

\* de 16h30 à 18h30, de même, le personnel de la garderie va chercher les enfants aux portes de l'école.

Une demi-heure de garde coute **2 euros**, toute demi-heure entamée est facturée. Le gouter du soir est inclus dans ce tarif. **En cas de retard non prévenu, abusif ou répétitif une surfacturation de 10 euros sera appliquée.**

Pour les imprévus ou retard exceptionnel, vous avez la possibilité de contacter directement la **Garderie au 04 50 51 61 68 ou au 07 86 34 60 18**.

**La facturation** de la cantine et de la garderie se fait dans la semaine qui suit une fin de mois, elle est à régler au plus tard **le 15 du mois**. Le règlement peut se faire par chèque ou par virement (les coordonnées bancaires de l'association seront mentionnées sur les factures). En cas d'absence ou d'erreur, nous sommes contraints de facturer les repas commandés.

**A NOTER : les factures impayées au 20 du mois bloqueront ou annuleront l'inscription de vos enfants à la cantine jusqu'à régularisation des impayés.**

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, vous pouvez contacter Sandrine JOLIBOIS, comptable de l'association (discretion assurée) au 06 51 03 93 77 ou [compta-cantine@menthonnex-en-bornes.fr](mailto:compta-cantine@menthonnex-en-bornes.fr)

Pour maintenir une offre de restauration scolaire à prix raisonnable : nous vous obligeons à **participer** pour aider l'équipe encadrante de la cantine, à **raison de 2 fois par famille (3 fois si 3 enfants et + inscrits)** durant l'année scolaire. Vous devrez être présents de 11h30 à 13h15, vous devez vous inscrire sur le portail parents 3DOUEST « présence parents-cantine Menthonnex ».

Ce jour-là, le repas de vos enfants ne sera pas facturé. La somme de 100 euros vous sera facturée en fin d'année si vous ne prenez pas de services à la cantine.

Une charte association/ parent /enfant est à remettre signé lors de l'inscription.

EN RESUME :

Pour valider l'inscription de votre enfant vous devez :

Remplir la fiche de renseignements

Remplir et signer la charte

Remplir la Fiche sanitaire de liaison (cerfa n° 10008\*02)

Fournir un certificat d'assurance de votre enfant

Fournir le quotient familial si vous êtes susceptible de pouvoir bénéficier de réduction.